



2021/

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021**

A 20h, Salle de la mairie - 25870 Moncey  
*Convocation du 2 avril 2021*

Président de séance : Fabien THERNIER, Maire

Secrétaire de Séance : Agnès SCALABRINO

Conseillers présents (11) : SCALABRINO Agnès, GUILLAUME-SAGE Frédérique,  
TRUPIER Brigitte, LAMBRECHTS Nathalie, VUILLAUME  
Nicolas, DEROUBAIX Yannick, COUSIN julien, BUCHETET  
Hippolyte, LUCASELLI Matthieu, BOUVARD Christophe

Procurations (3) : MM. MEMBRE et LECHAT à M. THERNIER  
M. DE ANGELIS à Mme GUILLAUME-SAGE

Absent (1) : M. MARGUIER Cédric.

### **A L'ORDRE DU JOUR :**

- Approbation des comptes de gestion 2020 du Trésorier
- Comptes administratifs 2020 (forêt, assainissement, eau, communal)
- Affectation des résultats (forêt, assainissement, eau, communal)
- Vote des taux des taxes communales
- Budgets primitifs 2021 (forêt, assainissement, eau, communal)
- Transfert de compétence « Mobilité » à la Communauté de Communes

### **QUESTIONS DIVERSES**

*Cette séance se déroule dans la Salle communale FRIJEP afin de garantir les distances de sécurité et de respecter les mesures sanitaires, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour le COVID 19.*

*Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne Mme SCALABRINO secrétaire de séance. Les membres valident le compte rendu de la séance précédente mais rappellent la demande d'éteindre l'éclairage public la nuit sur la commune.*



**PV SEANCE DU CM DU 9 AVRIL 2021**

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - ASSAINISSEMENT

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Depenses	31 360.81 €	Dépenses	22 032.20 €
Recettes	40 409.96 €	Recettes	17 912.17 €
Total section	9 049.15 €	Total section	-4 120.03 €
Report N-1	70 933.82 €	Report N-1	15 782.95 €
<b>Excédent 2020</b>	<b>79 982.97 €</b>	<b>Excédent 2020</b>	<b>11 662.92 €</b>
<b>SOLDE 2020 : 91 645.89 €</b>			

VOTE : 11 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°10)

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - ASSAINISSEMENT

<i>Section de Fonctionnement</i>		<i>Section d'Investissement</i>	
Excédent 2020	79 982.97 €	Solde restes à réaliser	0
<b>Affectation du résultat</b>		<b>Affectation du résultat</b>	
Compte 002 - RF	79 982.97 €	Compte 001 - RI	11 662.92 €

VOTE : 14 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°11)

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - EAU

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Depenses	10 725.29 €	Dépenses	9 459.58 €
Recettes	23 673.82 €	Recettes	9 592.15 €
Total section	12 948.53 €	Total section	132.57 €
Report N-1	68 291.97 €	Report N-1	23 374.18 €
<b>Excédent 2020</b>	<b>81 240.50 €</b>	<b>Excédent 2020</b>	<b>23 506.75 €</b>
<b>SOLDE 2020 : + 104747.25</b>			

VOTE : 11 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°12)

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - EAU

<i>Section de Fonctionnement</i>		<i>Section d'Investissement</i>	
Excédent 2020	81 240.50 €	Solde restes à réaliser	0 €
<b>Affectation du résultat</b>		<b>Affectation du résultat</b>	
Compte 002 - RF	81 240.50 €	Compte 001 - RI	23 506.75 €

VOTE : 14 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°13)

**PV SEANCE DU CM DU 24 MAI 2020**

COMPTE ADMINISTRATIF 2020- COMMUNAL

<i>Section de Fonctionnement</i>		<i>Section d'Investissement</i>	
Depenses	196 752.05 €	Dépenses	51508.35 €
Recettes	260 822.14 €	Recettes	148 343.32 €
Total section	64 070.09 €	Total section	96 834.97 €
Report N-1	211 523.92 €	Report N-1	-62 920.92 €
<b>Excédent 2020</b>	<b>275 594.01 €</b>	<b>Excédent 2020</b>	<b>33 914.05 €</b>
<b>SOLDE 2020 : 309 508.06 €</b>			

**VOTE :**            11 Pour                            0 Contre                            0 Abstention (DCM n°14)

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - COMMUNAL

<i>Section de Fonctionnement</i>		<i>Section d'Investissement</i>	
Excédent 2020	275 594.01 €	Solde restes à réaliser	0
<b>Affectation du résultat</b>		<b>Affectation du résultat</b>	
Compte 002 - RF	275 594.01 €	Compte 001 - RI	33 914.05 €

**VOTE :**            14 Pour                            0 Contre                            0 Abstention (DCM n°15)

**SUJET 3 : VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2021**

M. le Maire informe l'assemblée que le taux de référence 2021 de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (**TFPB**) correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département.

Pour rappel, en 2020 la TFPB était de **27.54 %**, et composée selon le détail suivant :

- taux départemental	18.08 %
- taux communal :	9.46 %

Des modifications substantielles dans le calcul des bases prévisionnelles et des taux de fiscalité directe locale ont lieu : le taux de foncier bâti majoré de l'ex taux départemental devient désormais le nouveau taux communal de référence à partir de 2021.

Après délibération, le Conseil municipal décide de définir les taux communaux suivants :

	Taux référence	taux voté
TFPB	27.54 %	<b>27.54%</b>
TFNB (taxe foncière non bâti)	11.20 %	<b>11.20 %</b>
CFE :	/	/

Le conseil municipal valide ces taux communaux 2021

**VOTE :**            14 Pour                            0 Contre                            0 Abstention (DCM n°16)

**PV SEANCE DU CM DU 9 AVRIL 2021**

**SUJET 4 : BUDGETS PRIMITIFS 2021**

M. le Maire propose les budgets 2021 suivants :

*BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE FORET*

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Depenses	25 700.00 €	Dépenses	16 977.60 €
Recettes	26 364.75 €	Recettes	16 977.60 €

**VOTE :** 14 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°17)

*BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT*

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Depenses	87 500.00 €	Dépenses	30 300.00 €
Recettes	97 682.97€	Recettes	31 162.92 €

**VOTE :** 14 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°18)

*BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE EAU*

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Depenses	72 400.00 €	Dépenses	41 400.00 €
Recettes	94 840.50 €	Recettes	42 201.75 €

**VOTE :** 14 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°19)

*BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL*

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Depenses	474 148.00€	Dépenses	237 486.00 €
Recettes	482 414.01 €	Recettes	238 369.49 €

**VOTE :** 14 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n° 20)

**SUJET 5 : TRANSFERT DE COMPETENCE « MOBILITE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS (CCDB)**

La Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) porte un nouveau cadre sur l'amélioration de la gouvernance des mobilités. Elle réaffirme le droit à la mobilité pour tous mais en proposant une approche plus durable, multimodale et territorialisée. Pour cela, elle permet notamment aux communautés de communes qui le souhaitent de se doter de la compétence d'organisation de la mobilité et de devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

## **PV SEANCE DU CM DU 24 MAI 2020**

Sur le territoire, le rôle des AOM est multiple :

- **Organiser des services publics de transports réguliers**, urbains ou non urbains ;
- **Organiser des services publics de transport à la demande** ;
- **Organiser des services publics de transport scolaire** : la CCDB peut choisir de reprendre ou non les services de transport scolaire que la Région organise aujourd'hui intégralement sur son territoire ;
- **Organiser des services de mobilités actives et partagées** : service de location de vélos, plateforme de mise en relation pour le covoiturage, voitures de location en autopartage... Mme SCALABRINO rappelle l'existence du TADOU (le règlement intérieur sera envoyé aux membres du conseil municipal pour information).
- **Organiser des services de mobilités solidaires.**

L'étude mobilité conduite à l'échelle du PETR du Doubs Central a permis de mettre en avant trois principaux besoins pour la CCDB :

- le développement des modes actifs (piétons, cyclables) en travaillant en priorité sur les aménagements dans les centres bourgs ;
- la promotion et le rabattement sur les haltes ferroviaires : communiquer, travailler sur les aménagements à proximité des gares (pistes cyclables, garages à vélo, cheminements piétons mais aussi parkings ... ) ;
- le développement du covoiturage : développer de petites aires de covoiturage, animer et communiquer autour de la plateforme de covoiturage Mobigo de la Région.

Ainsi il est opportun pour la Communauté de communes Doubs Baumoises de devenir AOM, afin de développer des services de mobilité adaptés au territoire. La CCDB deviendrait le bon échelon de proximité, compétent sur son ressort territorial et légitime pour co-construire les services de mobilités qu'elle souhaite organiser pour répondre aux besoins des habitants.

L'exercice de la compétence ne signifie pas la mise en place de services obligatoires : la CCDB sera libre de déterminer les services de mobilité qu'elle jugera pertinents de mettre en place, et selon un calendrier choisi.

Le transfert de la compétence est décidé par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. (A savoir deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale de la communauté.)

En référence à la délibération n°C3.2021 du 16 mars 2021 de la CCDB, approuvant le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité (sans reprise des transports scolaires, *le conseil municipal de Moncey, après en avoir délibéré, autorise le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à la Communauté de communes Doubs Baumoises.*

---

**VOTE :**            14 Pour                            0 Contre                            0 Abstention                    (DCM n°21)

---

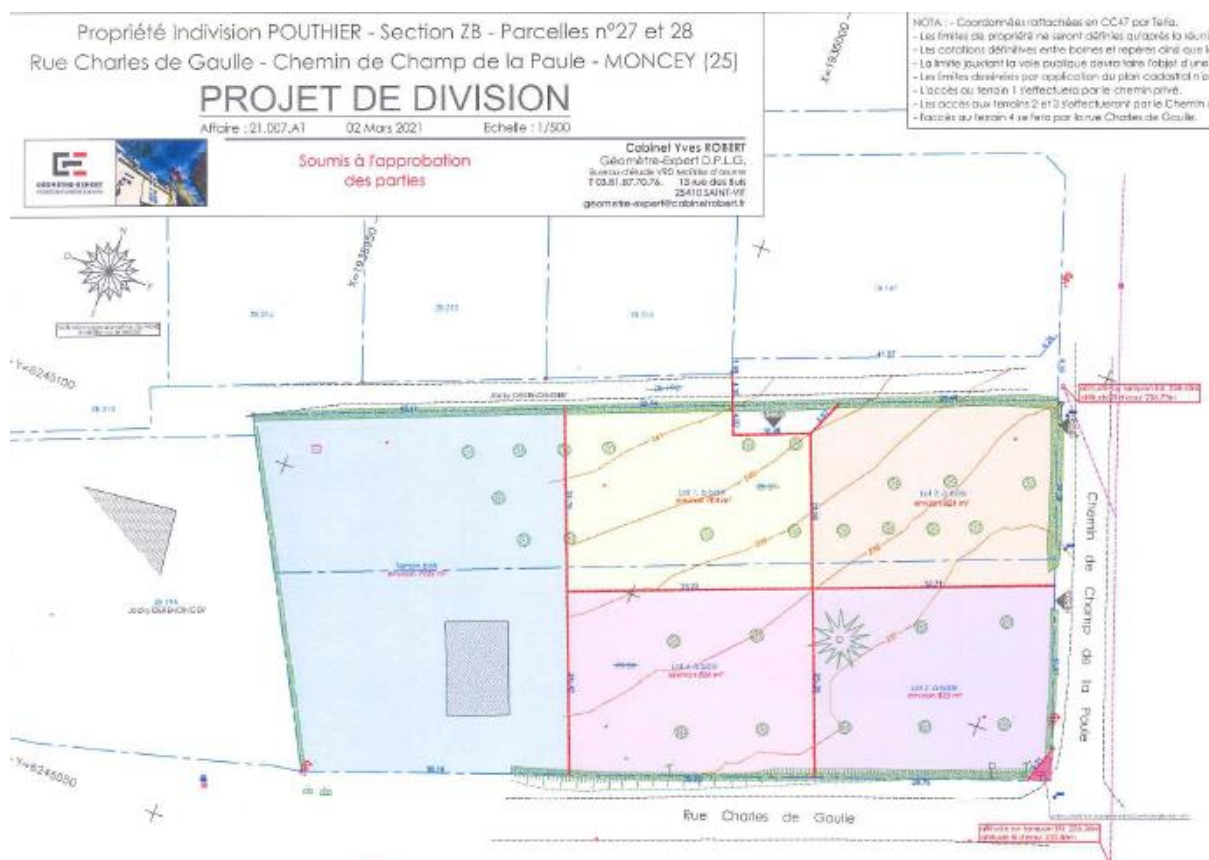
PV SEANCE DU CM DU 9 AVRIL 2021

QUESTIONS DIVERSES

➤ Projet de constructions sur la propriété Pouthier

La propriété POUTHIER en indivision, située 11 rue Charles de Gaulle (parcelles actuellement cadastrées ZB 27 et 28) fait l'objet d'un projet de division parcellaire par la Société résidentiel (représentée par A. BUSSON) à la demande de la famille POUTHIER.

Ce projet prévoit la création de 4 parcelles constructibles avec une voie d'accès pour desservir les 2 parcelles supérieures. Les plans sont présentés en séance.



Une rétrocession de la voie d'accès, après viabilisation, et d'un triangle d'environ 7m<sup>2</sup> dans l'angle inférieur, coté rue Champ la Paule, sont envisagées. Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le principe du projet et sur la rétrocession après travaux.

➤ Partage d'informations sur les syndicats

- Syndicat des biens paroissiaux pour la rénovation de la toiture de l'église : lancement du MAPA (sans publicité conformément à la loi modifiée). Les 8 entreprises consultées disposent jusqu'au 21 mai pour déposer leur offre. Prochain comité syndical fixé au 3 juin 2021
- Syndicat SIVOM de la Vallée : les budgets ont été récemment votés.

**PV SEANCE DU CM DU 24 MAI 2020**

- Syndicat SMAMBVO : 2 chevaux de race konik polski seront en pâturage de juillet à octobre sur l'espace dédié aux mares à batraciens en proximité du barrage. Une étude pour l'aménagement d'une passe à poissons expérimentale en bois est inscrite au budget du syndicat.
- Aire de jeux pour jeunes enfants : en vue de la création d'une aire de jeux sur Moncey, Mme GUILLAUME-SAGE a rencontré le prestataire KOMPAN. La commission jeunesse sera prochainement convoquée pour étudier le projet.
- Info CCDB : Mme SCALABRINO informe de l'ouverture du 6 au 9 avril (pendant la fermeture de l'école) de 2 écoles (34 élèves à Baume les Dames et 16 élèves à Roulans) pour les élèves prioritaires ; ouverture le 25 mai prochain de la piscine de Baume les Dames ; convention de partenariat prochainement signée entre le Conseil départemental du Doubs, la CCDB et le Comité d'animation du Val de la Dame Blanche pour l'entretien du chemin de randonnée « sur le sentier des 3 fontaines » qui chemine sur Moncey, Thurey le Mont et Valleroy.
- Point travaux très Haut Débit (SMIX) : déploiement souterrain finalisé. Déploiement aérien en cours
- Fermeture d'une classe confirmée par courrier reçu de l'Académie pour la rentrée prochaine à Moncey

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30*

*Le Président,*

*Le Secrétaire*

Fabien THERNIER

Agnès SCALABRINO

Liste des délibérations prises

DCM n°7	COMPTES DE GESTION 2020
DCM n°8	CA 2020 FORET
DCM n°9	RESULTAT FORET 2020
DCM n°10	CA 2020 ASSAINISSEMENT
DCM n°11	RESULTAT ASSAINISSEMENT 2020
DCM n°12	CA 2020 EAU
DCM n°13	RESULTAT EAU 2020
DCM n°14	CA 2020 COMMUNAL

DCM n°15	RESULTAT COMMUNAL 2020
DCM n°16	TAUX DES TAXES COMMUNALES 2021
DCM n°17	BP 2021 FORET
DCM n°18	BP 2021 ASSAINISSEMENT
DCM n°19	BP 2021 EAU
DCM n°20	BP 2021 COMMUNAL
DCM n°21	TRANSFERT COMPETENCE MOBILITE A LA CCDB



**PV SEANCE DU CM DU 24 MAI 2020**

**LISTE DES MEMBRES PRESENTS**

<b>NOM PRENOM</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Thernier Fabien		
Scalabrino Agnès		
Guillaume-Sage Frédérique		
Tripier Brigitte		
Lambrechts Nathalie		
Vuillaume Nicolas		
Membre Arnaud		
Deroubaix Yannick		
Cousin Julien		
Lechat Robert		
Buchetet Hippolyte		
Lucaselli Matthieu		
De Angelis Reno		
Bouvard Christophe		
Marguier Cédric		
<b>AUTRES PARTICIPANTS</b>		